Le drame mystérieux de Raismes

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Où le cadavre se trouvait, couché sur la voie, à une vingtaine de mètres de là, dans le même fossé qui décrit un angle.

En partant de la flaque de sang, on découvrit dans le fossé des traces de pas, puis les deux souliers du mort, un peu plus loin sa ceinture et un mouchoir taché de sang.

Enfin, à califourchon sur une grosse branche tombée dans le fossé, le cadavre.

Plusieurs balles dans la tête

Le mort, couché face contre terre, avait le crâne presque déchiqueté, mais, à l'endroit où il fut trouvé, on ne put remarquer aucune trace de sang.

En examinant les blessures, on s'aperçut qu'il portait les traces au front de l'entrée de deux balles de revolver. A la tempe gauche, un autre orifice, produit sans doute par une autre balle en pénétrant. A la tempe droite une plaie béante, vraisemblablement provoquée par la sortie de la balle. Derrière la tête, plusieurs autres trous. La mort paraissait remonter à plusieurs jours. Du reste, M. Dussard avait vu le cadavre jeudi dernier.

Dans les poches du mort on ne trouva que quelques menues pièces de monnaie belge, deux francs en tout, une boîte d'allumettes belges et douze balles de revolver non tirées. Pas de portefeuille. On rechercha, mais en vain, pendant de longues heures, le revolver qui en cas de suicide eut dû se trouver aux environs.

On ne le retrouva pas.

Angoissante, la question se posait: crime ou suicide?

Un suicide peu vraisemblable

Adoptons un instant l'hypothèse d'un suicide, quoique la plupart des enquêteurs paraissent déjà l'avoir rejetée.

Il faut admettre, et cela est difficile, que Kumos s'est tiré au moins trois balles de revolver qui lui traversèrent la tête. Qu'ensuite il prit ses papiers d'identité et les cacha. Qu'il se leva, car il devait être couché, la flaque de sang épouse l'empreinte qu'a laissée sa tête sur la ferre; qu'il fit une dizaine de mètres et se déchaussa; qu'il marcha encore le long du fossé, enleva sa ceinture, jeta son mouchoir, et qu'il ne tomba que dix mètres plus loin, complètement exsangue.

Tout cela serait déjà assez extraordinaire de la part d'un homme qui a le crâne traversé en trois endroits.

Il reste encore à expliquer comment on a pu découvrir à 100 mètres de l'endroit où il mourut, son pardessus taché de sang !

Et le revolver? On a bien fouillé les abords cependant.

Il y a dans cette façon d'expliquer cette tragédie des choses si troublantes que la version d'un crime se présente à l'esprit. Elle s'impose même, dès que l'on examine de près la trace des blessures.

Deux balles qui ont dû être tirées de loin

Nous avons dit que Kumos porte au front deux traces très nettes d'entrée de balles de revolver. L'une de ces balles a pénétré juste au-dessus du sourcil gauche. Si l'on se trouvait en présence d'un suicide, on pourrait remarquer presque certainement auprès de l'orifice les traces de la détonation. Or la peau est restée très nette, le sourcil même n'a pas été brûlé.

L'autopsie nous apprendra prochainement si ces déductions sont justes. En relevant la direction suivie par les deux balles, par d'autres peut-être aussi, elle nous permettra de dire si l'on retrouve dans ces blessures le geste d'un désespéré.

Nous l'avons dit, déjà, les avis sont partagés, mais à l'heure actuelle il est impossible à quiconque de se prononcer dans un sens ou dans l'autre.

Vraisemblablement, Kumos devait revenir de Belgique, puisque l'on retrouva sur lui de la monnaie belge et une boîte d'allumettes belges. Les gendarmes d'Anzin ont déjà mené une active enquête dans la région. Ils n'ont pu retrouver trace du passage du Polonais. Personne ne le connaît. Peut-être certain pourront-ils fournir d'utiles renseignements.

Kumos, âgé de trente neuf ans, était de forte corpulence, vêtu d'un complet marron souliers jaunes, pardessus belge.

Il porte à la main gauche plusieurs tatouages, représentant des bagues, à quatre doigts, et au poignet, un bracelet avec une rosace.

Le Parquet de Valenciennes, saisi de cette étrange et macabre trouvaille, a ordonné l'autopsie.

Le cadavre a été transporté à l'ancienne mairie de Raismes.

Le médecin légiste statuera de par ses constatations. Actuellement, on n'en est réduit qu'aux hypothèses.

Des hypothèses

Les enquêteurs ont déjà émis maintes et maintes hypothèses, la plupart sont tombées devant les indications des faits constatés.

Kumos est-il venu s'isoler dans ce coin charmant de la forêt de Raismes pour accomplir un geste désespéré ?

Quelle folle idée a poussé le Polonais à marquer sa trace de ces morceaux de papier ? Quelle plus folle idée encore, quelle force l'a poussée, moribond, à cacher ses pièces d'identité, à se déchausser, à aller mourir si loin de l'endroit qu'il avait choisi ?

Et où se trouve le revolver, arme du suicide ?

Enlevé par un promeneur ?

Enlevé par un promeneur aussi, qui l'aura jeté plus loin, le pardessus ensanglanté ?

Et pourquoi, si la blessé se déchaussa, ses souliers ne portent-ils pas trace de sang ?

Est-il donc venu en galante compagnie ? Ou avec des amis, des compatriotes, si nombreux dans la région ?

On aborde alors l'hypothèse d'une mise en scène macabre, qui s'explique très facilement.

Ces photos de femme déchirées, ont-elles été la raison d'une discussion ? Ont-elles motivé un geste désespéré, ou un acte criminel ?

L'enquête qui va se poursuivre et l'autopsie du cadavre, nous apprendront peut-être bientôt de quel drame troublant la charmante Lorêt de Raismes fut le théâtre. L. B.

Les Mères Américaines à Lorette

Une vingtaine de mères américaines venant de Lille en autocar ont visité le cimetière national de Notre-Dame de Lorette où elles se recueillirent devant l'ossuaire. Elles parcoururent ensuite les champs de bataille de l'Artois, s'arrêtèrent à Arras qu'elle quittèrent le soir pour se diriger sur Amiens.

Le dixième Congrès National de la Fédération des Mutilés et Accidentés du Travail à Lille

On y adopta une importante résolution contenant de nombreux vœux et réclamant d'importants avantages.

Virtuellement, le 10e Congrès de la Fédération Nationale des Mutilés, à Lille, s'est terminé hier. Aujourd'hui aura encore lieu un important meeting précédé d'un cortège.

Au cours de la séance de clôture, une importante résolution comportant de nombreux vœux fut adoptée. Elle réclame de nombreuses réforme, dont, d'après les déclarations de M. Durafour, président du groupe parlementaire, et Sumien, conseiller d'Etat, représentant du Ministre du Travail, une notable partie pourra être obtenue.

Les intérêts des Invalides du travail

La séance du matin fut présidée par M. Amiale. De suite on adopta l'examen du rapport sur les invalides du travail et, en même temps, du rapport sur les aveugles.

Voici l'essentiel du rapport de M. Joutroy, sur les invalides du travail.

Une action d'ensemble s'imposera.

D'ores et déjà on peut indiquer comme début de cette action :

« 1° L'augmentation de l'allocation servie à l'invalide pour mettre cette allocation en rapport avec le coût de la vie et en tenant compte des frais occasionnés par un invalide hospitalisé.

« 2° L'appareillage prothétique en faisant bénéficier en cette matière les invalides de l'expérience des médecins chefs des Centres d'appareillage.

« Qui donc enfin osera exposer cette question de l'appareillage prothétique ?

« Il conviendra, de demender en cette matière la collaboration des services techniques créés après la guerre, je veux parler des Centres d'appareillage.

« Les médecins-chefs spécialisés de ces centres doivent servir aux mutilés et invalides du travail de conseils et de garantie comme aux mutilés de la guerre.

« Nous savons la revendication de le Fédération Nationale tendent à la gratuité de la fourniture des appareils de prothèse.

« 3° L'admission gratuite dans les écoles de rééducation professionnelle et le droit au prêt de post-rééducation pour permettre à l'invalide de s'installer à son compte dans la profession apprise et comme petite artisan. »

Le rapport sur les invalides du Travail est adopté de même celui sur les Aveugles, qui prévoit l'entrée des Aveugles dans la Fédération.

La réorganisation du Conseil juridique fédéral. — C'est le une question extrêmement délicate et qui sera forcément de longue haleine. Il convient d'être prudent car les questions juridiques sont très difficultueuses. De plus les frais d'installation de ce Conseil, ou des Conseils de groupements départementaux seront onéreux.

Pour le moment on commencera à s'organiser en préparant des secrétaires. La création de conseils sera remise à l'an prochain si possible, selon certaines modalités.

La résolution du Congrès

En fin de séance, la résolution suivante, contenant les vœux du Congrès fut adoptée à l'unanimité.

« Les Mutilés du Travail réunis nationalement en leur congrès ordinaire à Lille les 26, 27, 28, 29, 30, 31 mai et 1er juin 1930.

« Après avoir entendu le rapport moral d'une part, les parlementaires d'autre part, et discuté au fond sur la tactique à employer dans la propagande, le congrès décide :

« La Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail, poursuit intégralement son programme de revendications, sans en amputer aucune partie.

« Elle suit attentivement l'action parlementaire donne son point de vue, manifeste sa volonté.

« Cependant, le congrès affirme qu'elle ne saurait en aucun moment, être liée à l'initiative parlementaire ou gouvernementale privée.

« Elle enregistre ses initiatives parlementaires que comme un prélude du but réel qu'elle poursuit, sans jamais engager son activité propre limitée pour des fins problématiques en propagande.

« Le Congrès donne mandat à son bureau fédéral et sa C.E. d'agir auprès du Sénat, afin que ce dernier ratifie dès la rentrée parlementaire la loi apportant le bénéfice du rajustement aux mutilés d'agriculture.

« 2° Invite le parlement à voter d'urgence le projet de le Fédération accordant des allocations spéciales aux grands mutilés, et étendant le bénéfice de la loi de rajustement aux mutilés, veuves, orphelins et ascendants non bénéficiaires.

« 3° Proteste contre l'inertie du Sénat à examiner le projet de refonte totale de la loi du 9 avril 1898, en suspens devant ce dernier depuis décembre 1927.

« 4° Demande le bénéfice des emplois réservés, la réduction sur les transports, l'assimilation des orphelins du travail aux pupilles de la nation.

« 5° Emet le vœu que toutes les lois d'amélioration sociale, s'étendent sans distinction de catégorie, à tous les travailleurs de France et d'Algérie, sans en excepter les colonies.

« Constate la lenteur regrettable apportée par les gouvernements dans les réalisations.

« 6° Demande que les invalides cogénitaux, les aveugles civils, les grands paralytiques, les invalides de la marine et autres, bénéficient des mêmes avantages que ceux accordés aux mutilés du travail et de la guerre.

« Donne mandat à son bureau fédéral de faire toute l'action nécessaire pour l'obtention la plus rapide de réalisation positive.

« 7° Revalorisation de toutes les rentes dans la proportion de la dépression du franc.

« Fait confiance à son bureau fédéral et à sa C.E. pour juger de l'opportunité de l'action.

« 8° Formule nettement son intention de voir substituer aux Compagnies d'assurances la création d'une caisse autonome seule capable de répondre aux revendications légitimes des mutilés du travail et de leurs ayants-droit.

« 9° Affirme sa volonté de poursuivre son activité pour la prévention des accidents.

« 10° Approuve les méthodes d'action et les réformes envisagées par l'internationale des mutilés du travail. Engage ses représentants à intensifier et étendre l'action entreprise, insiste plus que jamais sur l'obligation qu'ont les parlements de ratifier les conventions internationales.

« Donne mandat au bureau fédéral et à sa C.E. aux secrétaires départementaux, aux délégués de la propagande et à tous ses membres en général, à mener une campagne énergique jusqu'à la réalisation intégrale de ses revendications.

La séance de l'après-midi

Nombre de parlementaires y figurèrent

La séance de l'après-midi commencée à 14 h. 30 fut surtout consacrée à l'audition de divers parlementaires et représentants d'organisations. Elle fut présidée par M. Fontaine, du groupe du Nord. Parmi les personnalités présentes se trouvaient : MM. SAMEON, conseiller d'Etat, délégué du Ministre du Travail ; Durafour, député de la Loire, ancien ministre, ancien président du groupe parlementaire pour la cause des mutilés du travail ; Pierre Delcourt, député du Nord, rapporteur du groupe parlementaire ; Des Rotours, Appourchaux, Paul Faure, Vincent, Bazile, députés du Nord, du Pas-de-Calais, de Saône-et-Loire, de Calais, du Gard ; Karstel, député au Reichstag, délégué allemand, qui parla au nom des mutilés allemands du travail et de la Fédération Internationale des Invalides du Travail.

Le premier discours fut celui de M. KARSTEL. Le délégué allemand apporta le salut de la Fédération Centrale des Mutilés du Travail allemands vanta l'organisation, les progrès de la Fédération française. « Votre travail, ajouta-t-il, est pour nous précieux. Nous sommes à vos côtés pour l'aboutissement d'essentielles revendications. Notre lutte pour l'assurance sociale est difficile ; elle sera victorieuse par notre persévérance ».

M. Karstel apporta encore le salut de la Fédération Internationale des Invalides du Travail, dit son espérance de voir la victoire de la cause des Mutilés du Travail, déclare qu'il était venu à Lille en loyale camaraderie dans un but de paix internationale entre travailleurs.

— M. GRATIGNOL, parlant au nom des congressistes, appuya vigoureusement les paroles du délégué allemand. « Notre cause, dit-il, est une cause internationale qui intéresse les mutilés de tous les pays. » Il dit ensuite les désirs du congrès aux parlementaires présents.

— D'autres discours furent ensuite prononcés par M. PHILIPPOT, délégué de la Ligue des Droits de l'Homme, qui affirma sa foi en le justice de la cause des Mutilés du Travail, par MM. NAUGLER de la Fédération Républicaine des A.C. qui considère que mutilés de guerre et mutilés du travail ont les mêmes droits. CHAUBAUD, inspecteur des écoles de rééducation professionnelle qui dit l'utilité incontestable de cette œuvre, destinée à rendre sa dignité par le travail, à l'invalide obligé jadis à vivre de l'aumône du pays, BAZILE, député du Gard, qui salua la ville, parla en faveur de la cause des mutilés de l'agriculture ; APPOURCHAUX, député du Pas-de-Calais, qui, représentant d'un pays minier, où les accidents du travail sont nombreux, dit sa sympathie à cette cause ; VINCENT, député-maire de Calais, qui assura les mutilés de son dévouement à la justice des revendications formulées ; DES ROTOURS, député du Nord, membre du groupe parlementaire de défense des victimes du travail, qui parla dans le même sens ; RUCART, député des Vosges qui, décrivent la raison des revendications formulées, met en évidence la responsabilité de la société vis-à-vis de ceux qui travaillèrent à sa prospérité.

Les explications du rapporteur de la loi de rajustement

M. Pierre DELCOURT, député du Nord, rapporteur devant la Chambre de la loi de rajustement, prit ensuite la parole. Il évoque les résultats obtenus en faveur des mutilés et invalides du travail, au cours de ces derniers mois.

La congrès de Saint-Etienne qui se tint l'an dernier avait décidé de rechercher le rajustement des allocations. « L'engagement que nous avions pris vis-à-vis de vous, déclara M. Delcourt, nous l'avons tenu.

M. P. Delcourt, très applaudi, dit les difficultés qu'il a fallu vaincre, la résistance des Pouvoirs publics à accepter le rajustement sur les bases proposées, l'opposition à l'extension à l'agriculture. Toutes ces difficultés ont pu cependant être écartées. La loi du 15 août a apporté un commencement de réparation. Il faut le compléter, obtenir pour les victimes du travail la même réparation que pour celles de la guerre.

M. P. Delcourt dit ce qui a été fait pour les travailleurs de l'Algérie, assimilés désormais à ceux de la métropole.

D'autre part, l'extension de la loi du 15 août 1929, aux travailleurs de l'Agriculture, voté par la Chambre, il y a quelques semaines, fait dans quelques jours au Sénat.

Enfin, M. Delcourt fit part au congrès qu'il comptait demander la semaine prochaine à la Commission d'assurance sociale de la Chambre, de se prononcer en faveur de l'attribution d'une allocation spéciale de 3.000 francs au profit des grands mutilés et invalides ayant besoin du concours d'une tierce personne et en faveur du rajustement des rentes accordées aux veuves et ascendants.

M. P. Delcourt termina : « Puis la bataille s'engagera sur le projet de refonte de la loi fondamentale de 1898. Pour vaincre il faudra l'effort, l'union de tous les travailleurs ».

L'intervention de M. P. Delcourt fut très applaudie.

M. Paul FAURE, député de Saône-et-Loire, parla surtout en faveur de la protection des travailleurs employés dans l'industrie et des rentes nécessaires pour les mettre à l'abri du besoin en cas d'accident grave entraînant une incapacité de travail.

L'action du Parlement

M. DURAFOUR, ancien ministre, président du groupe parlementaire, dit ce que les parlementaires pensent pouvoir faire en faveur des mutilés du travail. Il évoque le souvenir de MM. Delory, H. Ghesquières, Jules Guesde, Ch. Saint-Venant, fit l'éloge de M. Pierre Delcourt pour son travail à la Chambre, concernant les accidentés du travail : de M. Sumien champion de toutes ces réformes. Il précisa la nature des victoires obtenues : loi du 15 août 1929 pour le rajustement provisoire des rentes, la loi de rééducation professionnelle, la loi assimilant les travailleurs de l'Agriculture aux travailleurs de l'industrie et du Commerce, devant la Chambre.

« La Chambre, continua M. Durafour, doit maintenant envisager sans délai : une allocation spéciale pour les grands mutilés, la lutte en faveur de la cause des veuves, de celle des mutilés de 20 à 25 %, de l'assimilation des mutilés des colonies françaises à ceux de France, de l'assimilation des mutilés du travail à ceux de la guerre pour les emplois réservés, de la prévention dans les accidents du travail, action en faveur des invalides congénitaux et des aveugles ».

En terminant M. Durafour se déclara partisan de l'internationalisation de la loi en leur des accidentés du travail. « Votre cause, conclut-il, triomphera parce que vos revendications sont empreintes de l'esprit de justice et formulées avec modération. Les parlementaires seront à vos côtés. Continuez à vous développer, notre force à nous, parlementaires, est en vous ».

Ce qui pourra être réalisé

M. Samien, conseiller d'Etat, chef de cabinet du ministre du Travail, apporta le salut du Ministre. Il montra ce qui pourrait être réalisé : rajustement des rentes des mutilés pour le mois de juillet pour le rajustement des rentes dans l'agriculture, le projet est renvoyé au Sénat, on espère aboutir en juillet, vote par la Chambre du projet concernant les grands mutilés ayant besoin de l'aide d'une tierce personne, réforme en faveur des veuves.

La réforme de la loi de 1898, sur les accidents du travail sera discutée au Sénat prochainement. La réforme de la loi sur les maladies professionnelles est en cours. La loi en faveur de la rééducation s'appliquera également aux colonies comme à la France, sitôt que le décret sera pris.

La clôture du Congrès

M. WATTIN, au nom de la Commission exécutive remercia les parlementaires de leur présence, de leurs paroles de confiance puis les congressistes et la ville de Lille. Il montra la beauté, l'utilité du travail effectué au cours du congrès de Lille qui réunit 175 délégués représentant 80 départements.

Après cela, le congrès fut déclaré clos. Aujourd'hui, meeting public au Théâtre Sébastopol, à 11 heures. Un cortège partira à 10 h. 15 de la place de la Gare. V. B.

Mouvement Préfectoral

M. Paul Cameau, Préfet du Var, nommé Préfet du Morbihan et M. P. Monnier, Sous-Préfet de Douai, nommé Préfet du Jura

Nous apprenons avec plaisir que M. Paul Cameau, ancien secrétaire général de la Reconstitution du Nord, préfet du Var depuis 1925 vient d'être nommé préfet du Morbihan. Sa nomination paraît à l' « Officiel » de ce matin.

M. Cameau qui, à l'époque difficile du relèvement des ruines, a consacré toute son intelligente activité et son dévouement à la cause des sinistrés, a laissé le meilleur souvenir dans notre département du Nord, où il ne compte que des amis.

M. Pierre Monnier, sous-préfet de Douai, vient d'être nommé préfet du Jura.

Par son affabilité, ses grandes qualités professionnelles et de cœur, M. Monnier, qui depuis neuf ans représentait le Gouvernement dans l'arrondissement, s'est acquis de nombreuses sympathies et son départ causera sans nul doute, beaucoup de regrets.

Nous sommes heureux de pouvoir adresser à MM. Paul Cameau et Pierre Monnier, nos vives félicitations.

D'autre part, dans le mouvement administratif que le président du Conseil a fait signer au Conseil des ministres tenu hier, on remarque également les nominations suivantes :

Préfet du Var, M. Larquet, préfet de l'Aveyron; Préfet de l'Aveyron, M. Vié, sous-préfet de Castres; Préfet du Loiret, M. Jozon, préfet de la Vendée, en remplacement de M. Castanet, mis à la disposition du ministre de l'Intérieur; Préfet de la Vendée, M. Chiraux, sous-préfet de Reims; Préfet du Cher, M. Bourrat, préfet des Basses-Alpes, en remplacement de M. Duffau, mis à la disposition du ministre de l'Intérieur; Préfet des Basses-Alpes, M. Jouve, sous-préfet de Montbrison; Préfet de la Corrèze, M. Campion, sous-préfet de Vernon, en remplacement de M. Léon, mis à la disposition du ministre de l'intérieur.

L'épidémie de croup à Anor a été enrayée

On nous affirme qu'il n'y a plus aucun cas de croup à Anor. Les mesures énergiques prises par la municipalité et le dévouement apporté en cette circonstance par les deux docteurs locaux, ont réussi à enrayer l'épidémie diphtérique que nous avons signalée dans un précédent numéro et qui a malheureusement causé une mort. Les écoles ont été rouvertes après sérieuses désinfections.

L'important Conseil des Ministres d'hier matin

Au cours du Conseil des Ministres d'hier matin, M. A. Tardieu a exposé les grandes lignes du discours qu'il prononcera aujourd'hui à Dijon. Le Conseil s'est trouvé d'accord pour les approuver.

M. A. Briand a fait un exposé de la situation extérieure.

M. Pernot, ministre des Travaux Publics, a fait approuver par le Conseil des Ministres l'envoi en Algérie d'une mission technique, destinée à étudier les améliorations à apporter au réseau ferré algérien.

M. Fernand David, ministre de l'Agriculture, a fait signer par le Président de la République un nouveau projet de loi relatif à la viticulture et au commerce des vins et un décret réglementant la constitution et l'utilisation du stock de sécurité des blés.

M. P.-E. Flandin, ministre du Commerce, a rendu compte de son voyage en Belgique et M. Laurent Eynac, ministre de l'Air a rendu compte également au Conseil de son récent voyage à Bruxelles. Le Ministre de l'Air a exposé l'économie de la convention entre les gouvernements belge et français, pour l'établissement et l'exploitation d'une ligne aérienne postale et commerciale Belgique-France-Congo, signée à Bruxelles, le 23 mai 1930.

Le Conseil a chargé M. Maginot, ministre de la guerre, de représenter mardi le gouvernement aux obsèques du cardinal Luçon, archevêque de Reims.

Les cambrioleurs continuent leurs exploits

Ils ont opéré hier à Lille et ont emporté 10.000 francs de titres

Depuis plusieurs mois, dans l'arrondissement de Valenciennes, une bande de cambrioleurs travaille. La police mobile a opéré deux arrestations, mais l'activité des malfaiteurs ne s'est pas ralentie, à tel point que jeudi ils fracturaient un coffre-fort à Raismes. Hier, des émules ou des complices de cette association ont opéré à Lille, 176, rue de l'Arbrisseau. Après avoir fracturé un coffre les cambrioleurs ont emporté plus de 10.000 fr. de titres russes et belges. Voici d'ailleurs comment les faits se sont passés.

Par une fenêtre

Hier, à 6 heures du matin, M. Escourbanier, concierge des Etablissements Théry, fabrique de ouate thermogène, 176, rue de l'Arbrisseau,

EN HAUT : Le bureau cambriolé des Etablissements Théry, rue de l'Arbrisseau, à Lille. On remarque le carreau brisé par les voleurs pour ouvrir la fenêtre.
EN BAS : à gauche : Le coffre-fort forcé ; à droite : M. Scourbanier, le concierge qui découvrit le vol.

à Lille, remarqua, en allant ouvrir une des portes destinées à l'entrée du personnel, qu'une fenêtre des bureaux était ouverte. Intrigué, M. Escourbanier s'approcha et aperçut qu'un carreau de la fenêtre présentait un trou de 20 centimètres. Cette constatation émut le concierge, qui entra dans les bureaux et vit qu'un des coffre-forts était grand ouvert.

Immédiatement, M. Escourbanier prévint son patron, M. Théry, et M. Christol, commissaire de police.

Ce dernier procéda immédiatement aux constatations d'usage qui révélèrent les faits suivants :

Le ou les cambrioleurs, qui doivent connaître parfaitement l'usine, ont dû opérer vers 3 heures du matin. Après avoir découpé l'un des carreaux de la fenêtre du bureau, les malfaiteurs ont manœuvré l'espagnolette et se sont introduits dans la pièce.

Deux coffres se présentaient à leurs yeux : un très grand, un petit ; ils s'attaquèrent à ce dernier et après l'avoir entouré de coton ils le fracturèrent.

Dans ce meuble ils trouvèrent 10.000 fr. de titres russes et belges, dont le propriétaire ne connaît les numéros, puis ils s'enfuirent.

Coup raté

Les malfaiteurs n'ont pas eu de chance. En effet, le coffre qu'ils ont dédaigné contenait 20.000 francs en argent liquide et sa clef était sur la serrure.

Au premier étage des bureaux, dans un tiroir, se trouvait une somme de 1.500 francs.

Certainement les malfaiteurs ont dû être dérangés au cours de leur expédition.

Chose bizarre, M. Escoubanier, concierge, dont la demeure se trouve près des bureaux, n'a rien entendu et son chien, très bon défenseur, n'a pas aboyé.

M. Christol, commissaire, dans ses constatations n'a relevé aucun indice permettant de retrouver la trace des malfaiteurs.

LISEZ L'ECHO DU NORD EN DERNIERE PAGE

La Conférence d'Almazoff à l'Hippodrome Lillois

M. Almazoff, qui va faire dans le Nord, une suite de conférences sur la liberté individuelle. (H. Manuel).

Comme nous l'avons annoncé, M. Almazoff, en compagnie d'un journaliste parisien, M. Pierre Dronaire, fait actuellement des conférences dans notre région sur « La Liberté individuelle ».

Cette série de conférences débuta à l'Hippodrome Lillois samedi, à 20 h. 30. Environ 250 personnes étaient présentes. Pareille conférence se fera au même endroit, dimanche après-midi, puis dimanche soir, à l'Hippodrome de **Valenciennes.**

Lundi 2 juin, en soirée, elle se fera au Palace-Cinéma de **Cambrai** et la dernière, pour le Nord, mardi 3 juin, salle municipale des fêtes de **Roubaix.**

Le vampire de Dusseldorf a avoué un nouveau crime

La préfecture de police de Cologne communique que le vampire de Dusseldorf a avoué, au cours de l'instruction avoir tué en 1913 le jour de l'Assomption une fille de 10 ans à Koelh Muhlhim en lui coupant la gorge pendant qu'elle dormait.

L'oncle de la victime, qui avait été soupçonné de l'assassinat avait été acquitté par la suite, faute de preuves.

Un enfant tué par une auto à Avelin

La région de Pont-à-Marcq vient d'être une fois de plus le théâtre d'un accident d'auto. Samedi, vers 16 h. 30, un bambin de huit ans, fils unique des époux Louis Leroy, cultivateur à Avelin, hameau du Roseau, retournait tranquillement chez ses parents après la sortie de l'école, quand près du domicile de M. Houzé menuisier à Avelin, il fut tamponné par une auto conduite par M. Motillon fils, de Seclin. Le pauvre petit roula sous le véhicule et n'est qu'un cadavre qu'on dégagea. La mort est due à une fracture du crâne. Les responsabilités ne pouvant encore être établies, le Parquet se rendra aujourd'hui dimanche sur les lieux de l'accident.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 1er juin 1930

Soleil : Lever à 3 h. 54 ; coucher à 19 h. 43.
Lune : Lever à 7 h. 53.
Aujourd'hui : St-Pamphile. Demain : Ste Emilie.

MÉTEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 31 mai 1930 à 18 heures.

Baromètre : 761 m/m ; hausse depuis la veille à 18 h. : 1 m/m 5.

Thermomètre : Fronde 20,2 ; Minima 13,1 atteint à 5 heures ; Maxima 23,6, atteint à 15 heures.

Etat hygrométrique : 78 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : 7 m/m 0 ; Direction du vent : Sud ; Force : assez fort ; Direction des nuages Sud ; Etat du ciel : couvert.

Temps probable pour aujourd'hui : chaud, quelques pluies.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Tendance à l'amélioration mais ciel encore nuageux avec éclaircies et quelques averses ou orages ; vent de Sud Ouest 3 à 5 m ; légère température, minimum en baisse de 2 degrés.

NOMINATION. — Nous avons annoncé en son temps la nomination de M. Marcel Barret au titre de chef adjoint du mouvement du chemin de fer du Nord, à Paris.

Le départ de M. Barret, qui était à Lille ingénieur principal de l'exploitation est fixé à aujourd'hui ; rappelons à ce propos la carrière du brillant ingénieur des Arts et Manufactures. Entré à la Compagnie du Nord en 1901, M. Barret fit un premier stage à Lille en 1903 sous les ordres de M. Pellerin.

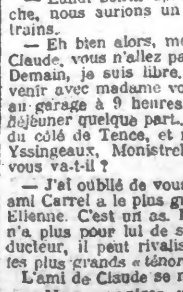

M. Marcel BARRET

En 1904, il est à Armentières; en 1906, on le retrouve au service des Houillères à Bonain. Puis il passe à Douai en 1909, et trois ans plus tard, il est nommé inspecteur principal adjoint à Saint-Quentin, puis à Arras où la guerre le trouva. Pendant les hostilités, on eut recours à ses services à Hazebrouck Boulogne, Amiens et Saint-Quentin. Au lendemain des hostilités, il passa à Dunkerque puis arriva à Lille où, avec le titre d'ingénieur de l'Exploitation, il assuma la lourde tâche de la reconstitution du réseau du Nord dans notre région.

En 1926, M. Barret fut nommé ingénieur principal de l'Exploitation.

Ajoutons qu'en dehors de l'activité qu'il déploya dans son service, M. Barret sut mettre son dévouement et son affabilité au service des grandes associations et c'est à ce titre qu'en 1926 il succéda à M. Alfred Thiriez, à la présidence de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Centrale du Nord et du Pas-de-Calais. Il est également depuis 1928, vice-président de la Société Industrielle du Nord et participe à de nombreux autres groupements.

Le départ de ce chef aimable et distingué, qui sera vivement regretté, sera tempéré par la certitude de trouver en son successeur M. Verdin, actuellement à Dunkerque, un homme digne du poste auquel il est appelé et également attaché aux traditions de travail et de cordialité.

Ajoutons que le personnel de la gare de Lille, ayant à sa tête MM. Caillez et Lechtenberger, inspecteurs principaux à Lille, ainsi que M. Réaux, chef principal du service de l'inspection, s'est réuni samedi à 17 heures, à la gare de Lille.

Au cours de cette cérémonie intime, M. Caillez remit à M. Barret un superbe objet d'art, en souvenir du personnel de la gare et le félicita de son avancement.

M. Barret en termes émus, remercia ses collaborateurs et fit l'éloge de son successeur M. Verdin.

— On annonce que M. Combemale, ancien professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille, est nommé professeur honoraire.

FEUILLETON DU 1er JUIN 1930. — N° 29

la petite châtelaine

PAR ETIENNE MICHEL

« La morte ne dut écouter que les prières de sa fille, puisqu'elle n'a pas exaucé la mienne !

— Allons, viens, mon Claude, dit en soupirant Mme Prémery. Rentrons... Ces souvenirs te font du mal.

Enfin, le grand jour arriva où l'on apprenait les noms des élèves de l'Ecole des Mines de 3e année, — « des Arabes », comme on dit dans l'argot de l'Ecole — qui avaient acquis le diplôme d'ingénieur.

On n'aurait su dire lequel des deux, de Mme Prémery ou de son fils, était le plus anxieux.

La famille Pitagru attendait aussi, comme si c'était leur propre fils qui passait ses examens.

Le Tonin se rassurait et cherchait à rassurer tout le monde en répétant le leitmotiv qui lui était familier :

— Sûr qu'il réussira... M'sieu « Glôde »... Sa tête, c'est une vraie « bébliothèque » !

Enfin, l'énervement général allait prendre fin... Ce soir, on affichait les noms des heureux lauréats. Mme Prémery attendait, l'angoisse au cœur, que Claude arrivât de Chantegrillet. Elle allait et venait dans la maison, jetant à la pendule des regards d'impatience et rouvant que les aiguilles tournaient bien lentement.

— J'ai envie d'aller au-devant de lui ! finit-elle par dire à Mme Pitagru.

— Eh ! non... beausseigne ! répondit la Lisa... si M. Claude passe par un autre chemin ou vient de la rue Saint-Roch par une allée de traverse, vous le manquerez !

— Ne vous en faites pas pour M'sieu Claude, ajoutait le Tonin... Vous allez le voir rappliquer t'à l'heure avec son diplôme d'ingénieur roulé dans sa poche !

Enfin, à 7 heures du soir, le pas de Claude résonna dans l'escalier. La porte s'ouvrit toute grande. Mme Prémery vit tout de suite au visage rayonnant de son fils que le résultat était positif.

Elle lui tendit les bras.

— Alors, ça y est, mon enfant ?

— Major... je suis sorti major, mère ! Je n'en crois pas mes yeux ! il me semble que je rêve !

— Bon Dieu de bon Dieu ! s'écria Pitagru... Vous voilà médecin militaire à cette heure ?... Eh ben ! ça ne m'épate pas. Avec vous, rien ne m'épate... puisque votre tête, c'est mem...

— Mais non, monsieur Pitagru, je ne suis, Dieu merci ! pas médecin militaire ! Major veut dire : le premier de sa promotion... je suis sorti le premier de l'Ecole, comme j'y étais entré !...

— Va vite chercher du vin blanc, Lisa ! Major, ça vaut bien qu'on trinque... surtout qu'il n'y en a qu'un par fournée... je veux dire : par promotion !

Mme Pitagru s'éclipse, la clé de la cave à la main.

Pour la première fois, Mme Prémery revoyait de la joie dans le cœur de son enfant.

— Ce n'est pas tout, mère, ajouta Claude. Sitôt le résultat connu — car on l'a su à 4 heures — j'ai été appelé auprès du directeur... Sans cela, je serais arrivé beaucoup plus tôt. L'ingénieur en chef des mines de la Péronnière était dans son bureau et m'a offert une situation pour octobre. Par exemple, il faudra que j'habite à proximité de la mine, c'est-à-dire au Plat-du-Gier, et cela m'ennuie, car je vais être obligé de quitter mon cher quartier de Valbenoîte et mes bons amis Pitagru.

— Oh ! y a pas d'offense, allez ! dit le Tonin en débouchant la bouteille que sa femme venait d'apporter. Nous aussi, on vous regrettera bien. Mais d'un autre côté, votre départ nous arrange, car nous serons bientôt sans logement... Le juge de paix n'a rien voulu savoir pour la « prorogation », le « propriétaire » veut absolument notre logement pour sa fille qui convole en justes noces. Y a rien à faire, pas vrai, Lisa ?

— Hélas ! répondit Mme Pitagru... Et nous n'avons rien en vue !

— Nous pourrons même pas aller coucher sous les ponts... ceux du Furens sont trop bas de plafond... et puis, comme parfumerie, ça se pose là ! Enfin, on arrivera bien à se débrouiller. Allons ! à votre succès, Monsieur le Major !...

Les verres s'entrechoquèrent.

— Merci ! mes bons amis... A votre santé !

Après le dîner, Claude dit à sa mère :

— Dites, maman, si nous allions faire un tour de promenade... cela me calmera un peu... car j'ai les nerfs à bout.

Tous deux descendirent en ville. Claude donnait le bras à sa mère, et le cœur de Mme Prémery bondissait d'orgueil et de joie, en voyant que son fils n'était plus aussi triste.

Ils arrivèrent ainsi, à petits pas, jusqu'à la place Jean-Jaurès.

Sur le kiosque illuminé, l'harmonie de Saint-Etienne donnait un concert écouté par une multitude d'auditeurs.

— Tenez, mère... Allons donc prendre une glace, tout en écoutant la musique... Ça vous reposera un peu de votre promenade.

Le couple s'installa.

Claude, les nerfs apaisés, respirait plus librement. Il était étonné lui-même du calme qui était descendu en lui. C'était une véritable victoire qu'il avait gagnée aujourd'hui, et il ne voulait pas penser à autre chose.

— Tiens ! ce vieux Prémery ! dit en lui tapant sur l'épaule un monsieur à la petite moustache coupée à l'américaine, au teint mat, aux yeux vifs et intelligents, au sourire énigmatique. Oh ! pardon ! Madame, ajouta-t-il en s'adressant à Mme Prémery, je n'avais pas fait attention que Claude était en votre compagnie.

— Maman, dit Claude en se levant, je te présente un de mes bons amis, M. Carrel.

L'ami de Claude s'inclina devant la vieille dame.

— Vous prendrez bien quelque chose avec nous, proposa Mme Pémery en désignant une chaise.

— Vous êtes bien aimable, madame ; j'accepte avec plaisir...

Eh bien ! mon vieux, depuis votre retour du Midi, vous êtes invisible !...